

INSCRIPTION AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SESSION 2023 ÉLÈVES DE TERMINALE

Depuis la réforme du baccalauréat, une partie des matières est évaluée par le biais du contrôle continu dès la classe de 1^{ère}. Voir ci-dessous la « Répartition de la note finale ». Les choix fondamentaux pour l'examen (ordre des langues vivantes, enseignements de spécialité...) sont donc effectués en début de 1^{ère}. Toutefois, certaines précisions et/ou corrections doivent être apportées en début de terminale.

C'est pourquoi, durant la semaine 45, chaque classe de terminale va être convoquée à une séance d'inscription. Cette séance est visible sur pronote. **La présence de tous les élèves est absolument obligatoire. Chacun devra avoir ses identifiants d'accès à son espace Cyclade.**

Deux situations peuvent se présenter :

- Toutes les informations sont exactes (voir ci-dessous les points de vigilance à vérifier), l'élève valide son inscription.
- Si une information (au moins) doit être corrigée, l'élève imprime le document « confirmation d'inscription » et indique en rouge la/les modification-s à apporter. Il remet le document à l'adulte qui les accompagne dans cette procédure. Le lendemain l'élève doit se reconnecter (en autonomie) à son compte Cyclade, afin de constater que la correction a bien été effectuée. Lorsque toutes les informations sont exactes, il valide son inscription.

Si des anomalies subsistent, voir immédiatement le proviseur-adjoint.

La validation entraînera la génération d'un récapitulatif d'inscription disponible dans l'espace Cyclade de chaque élève.

La validation vaut signature... y compris pour les élèves mineurs.

Tous les candidats doivent avoir validé leur inscription le lundi 14.11.22 à 12h (fermeture de l'application).

LES POINTS DE VIGILANCE

1. INFORMATIONS PERSONNELLES : état civil, coordonnées postales, adresse mail, numéro de téléphone...

2. LES CHOIX PÉDAGOGIQUES :

2,1. Langues vivantes : les LV et leur ordre (LVA, LVB) ont été choisis en classe de 1^{ère}. Plus de modification possible.

2,2. Enseignements de spécialité : l'EDS suivi uniquement en classe de 1^{ère} a été choisi durant le 3^{ème} trimestre de la classe de 1^{ère}. Plus de modification possible.

2,3. Enseignement(s) Optionnel(s) : enseignements suivis au lycée ou au Cned (puisque évaluation en contrôle continu) en 1^{ère} et en terminale (EPS, arts plastiques, latin, section européenne...) ou en terminale uniquement (maths complémentaires, maths expertes, droit et grand enjeux du monde contemporain).

Chaque enseignement optionnel est affecté d'un coefficient 2 si l'évaluation porte sur le programme de première ou de terminale, et d'un coefficient 4 si l'évaluation porte sur le programme des deux années du cycle terminal. Les coefficients de chaque option s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires. Les notes obtenues seront considérées dans leur intégralité (et non plus seulement les points supérieurs à la moyenne).

Section européenne : pour obtenir l'indication section européenne sur le diplôme de baccalauréat, le candidat doit être scolarisé en section européenne depuis la classe de première et satisfaire aux conditions suivantes :

- obtenir une moyenne sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale) égale ou supérieure à 12 sur 20 en anglais (langue vivante A ou B).
- obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue, acquis au cours de la scolarité en section européenne.

2,4. Éducation physique & sportive :

- Statut « apte » : concerne par défaut tous les candidats sauf ceux en situation de handicap.
- Statut « aménagé » : concerne uniquement les candidats scolaires en situation de handicap reconnu.

Modèle du certificat médical à utiliser, voir ci-dessous. Le professeur d'EPS doit être immédiatement informé.

- Sportif de haut niveau : voir avec le professeur d'EPS.

2,5. Aménagement d'épreuves au titre du handicap : la case « handicap » doit être cochée « OUI » dès lors qu'un aménagement a été obtenu ou pour toute demande en cours.

Les nouvelles demandes ou demandes complémentaires doivent être faites pour le 18/11/2022 au plus tard. Rencontrer la proviseure.

2,6. Candidats redoublants : les élèves qui redoublent la terminale ont la possibilité de conserver le bénéfice de certaines notes $\geq 10/20$ obtenues à la session 2022. Matières concernées : français, spécialités 1 et 2, philosophie, grand oral. Dans ce cas, fournir le relevé de notes.

Les notes obtenues par le biais du contrôle continu ne peuvent pas être conservées.

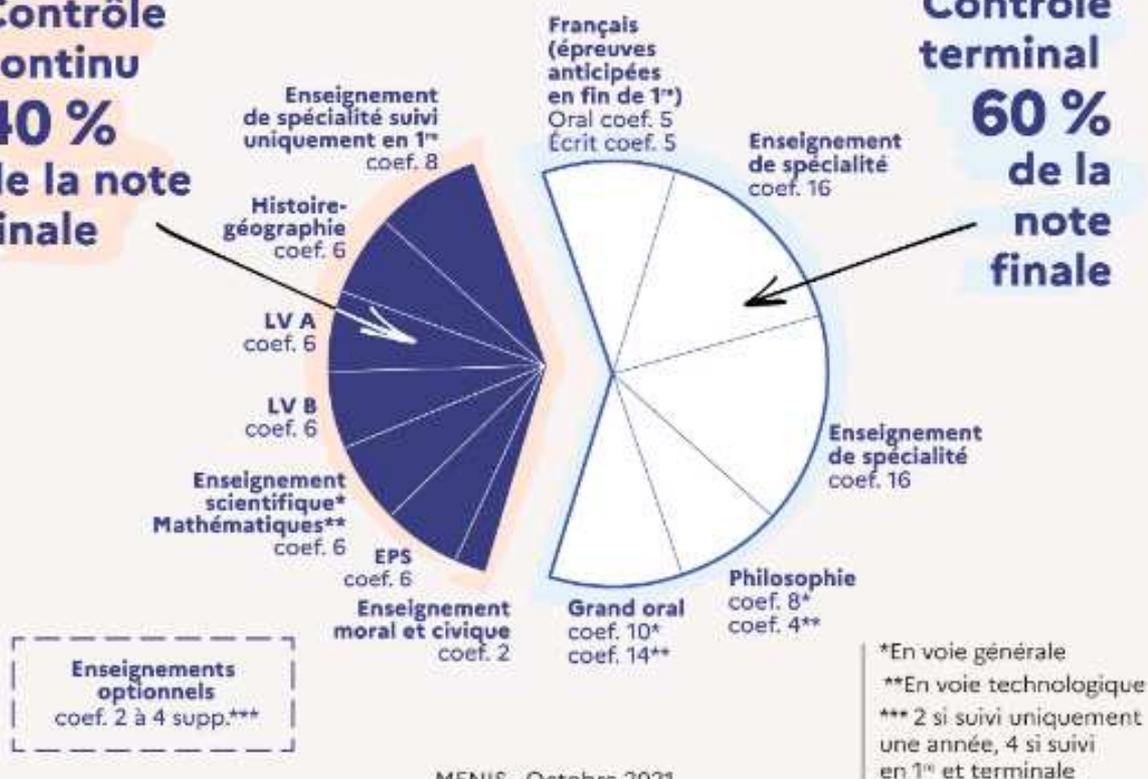
Le fait de conserver le bénéfice d'au moins une note ne permet pas d'obtenir une mention.

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



MENJS - Octobre 2021



CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les circulaires n° 2019-129 du 26-9-19, n° 2017-058 du 4-4-17 et du 17-7-20 rappellent que seuls les handicaps ne permettant pas à l'intéressé une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve. De nombreuses épreuves adaptées existent pour pallier une aptitude partielle ou un handicap.

Je soussigné , docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour l'élève né(e) le inscrit à l'examen du

CAP(1) Bac Professionnel(1) Bac Général Bac Technologique, et avoir constaté que son état de santé entraîne :

1) Pour un candidat inscrit au CAP ou au Bac Pro : la cohérence entre aptitude professionnelle et aptitude à la pratique physique en EPS doit être respectée.

Ci-après, cocher et compléter les champs adéquats. Remplir le plus précisément possible ce certificat il permettra aux enseignants d'EPS de pouvoir proposer, pour pallier une aptitude partielle ou un handicap selon les capacités citées, une des épreuves adaptées existantes (exemples : autre activité, augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu, utilisation de matériel approprié, modification du barème, ...) ou une activité de substitution.

UNE APTITUDE PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'E.P.S.

Du au inclus.

Cette aptitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.

1. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :

- **FONCTIONS** : marcher / courir / sauter / lancer / lever / porter

Précisions :

- **TYPES D'EFFORTS** : intense et bref prolongé (durée limitée à :)

Arrêt ponctuel de l'activité dès signe : d'essoufflement / de fatigue / de douleur

Précisions :

- **CONTEXTES PARTICULIERS** : milieu aquatique / altitude / en hauteur / autre

Précisions :

- AUTRE(S) AMÉNAGEMENT(S) SOUHAITABLE(S)

Adaptation suivant conditions climatiques (pollution, froid sec, ...)

Activités physiques permettant un allègement du corps : natation vélo autre(s)

Activités physiques avec déplacements limités et/ou dans l'axe

Activités physiques ne sollicitant pas certaines articulations (les citer) :

Adaptations pour la gestion du temps, de l'espace, des interactions sociales, des consignes

Adaptations pour troubles de l'équilibre, la coordination, la concentration, autre(s)

Précisions :

Remarques pouvant aider l'enseignant d'E.P.S. à la mise en place d'activités adaptées :

2. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en l'absence de pratique physique possible :

aider pour l'arbitrage / juger / observer / aider pour organiser / autre(s)

Nombre de cases cochées en chiffre : et en lettres :

UNE INAPTITUDE TOTALE TEMPORAIRE À LA PRATIQUE PHYSIQUE

Du au inclus.

En cas de non production d'un nouveau certificat, à l'issue de cette période, l'élève sera considéré apte à la reprise de la pratique de l'E.P.S. Les médecins de santé scolaire sont destinataires des certificats médicaux délivrés lorsqu'une inaptitude est prononcée pour une durée supérieure à trois mois consécutifs ou cumulés.

Fait à le Cachet et signature médecin prescripteur

Tout ajout, surcharge, ou rature ainsi que l'absence du tampon et de la signature identifiant clairement le médecin prescripteur rendra ce certificat irrecevable. Le certificat médical est à transmettre dans les 48h qui suivent sa prescription, à l'établissement pour le candidat scolarisé, à la DEC pour le candidat non scolarisé.

Partie réservée à l'administration

Remis ou reçu le de la part de

Le réceptionnaire doit vérifier la conformité du certificat et le refuser s'il est incomplet ou irrecevable

(Nom, prénom, lien avec l'élève)

Médecin de l'éducation nationale
si inaptitudes cumulées supérieures à 3 mois
Date :
Visa :

Professeur d'E.P.S.
Nom :
Date :
Visa :

Chef d'établissement
Nom :
Date :
Visa :



Aptitude partielle ou inaptitude totale à la pratique physique : utilisation du certificat.

Préambule & rappel sémantique

Une blessure, une pathologie, une convalescence, un handicap peuvent limiter ou ne pas permettre la pratique physique. On parle alors d'aptitude physique partielle ou d'inaptitude physique totale.

Prescriptions médicales et langage commun confondent fréquemment inaptitude physique et dispense.

- Aptitude partielle : Permet la pratique des activités physiques, avec adaptation.
- Inaptitude totale : N'autorise pas la pratique des activités physiques, mais ne dispense pas de présence au cours.
- Dispense : Droit accordé de ne pas participer à un cours ou une épreuve d'examen.

Exemple 1 : au lieu de courir pour le cross, l'élève peut marcher. Les distances et l'intensité de l'effort peuvent être adaptées.

<p><input checked="" type="checkbox"/> Une APTITUDE PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'E.P.S.</p> <p>Du _____ au _____ inclus.</p> <p><i>Cette aptitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.</i></p> <p>1. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :</p> <p>- FONCTIONS :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> marcher / <input type="checkbox"/> courir / <input type="checkbox"/> sauter / <input type="checkbox"/> mettre la tête en bas / <input type="checkbox"/> lancer / <input type="checkbox"/> lever / <input type="checkbox"/> porter</p> <p>Précisions : _____</p>
--

Exemple 2 : un élève épileptique en cycle d'escalade pourra participer à l'activité mais n'assurera pas seul ses camarades.

<p>- CONTEXTES PARTICULIERS :</p> <p><input type="checkbox"/> milieu aquatique / <input type="checkbox"/> altitude / <input checked="" type="checkbox"/> en élévation / <input type="checkbox"/> autre</p> <p>Précisions : Nécessite la surveillance continue et bienveillante d'un adulte _____</p>
--

Exemple 3 : en cycle de natation l'enseignant peut proposer l'utilisation d'un pull buoy pour bloquer les jambes tout en permettant le travail des bras et du système cardio-respiratoire.

<p>- AUTRE(S) AMÉNAGEMENT(S) SOUHAITABLE(S)</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation suivant conditions climatiques (pollution, froid sec...)</p> <p><input type="checkbox"/> Activités physiques permettant un allègement du corps : <input type="checkbox"/> natation <input type="checkbox"/> vélo <input type="checkbox"/> autre(s) _____</p> <p><input type="checkbox"/> Activités physiques avec déplacements limités et/ou dans l'axe</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Activités physiques ne sollicitant pas certaines articulations (les citer) : Genoux _____</p> <p>Adaptations pour la gestion <input type="checkbox"/> du temps, <input type="checkbox"/> de l'espace, <input type="checkbox"/> des interactions sociales, <input type="checkbox"/> des consignes.</p> <p>Adaptations pour troubles de <input type="checkbox"/> l'équilibre, <input type="checkbox"/> la coordination, <input type="checkbox"/> la concentration, <input type="checkbox"/> autre(s) _____</p> <p>Précisions : _____</p>
--